

FOOT DEUX-SEVRES

HEBDO



Coordonnées

Siège Social et Adresse

Postale :

23 Rue Pied de Fond . B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX 9

Accueil :

BOUDREAULT Dominique
LEGÉ Annie
MAHAOUDI Hakim
POIRAULT Jean-Luc
Tel : 05.49.79.18.52 - Fax : 05.49.79.46.36

Site officiel et E-Mail :

Site : <http://foot79.fff.fr>
e-mail : district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi : 8 h 00 . 17 h 00
Vendredi : 8 h 00 . 17 h 00 de Novembre
à Mars et 16 h 00 d'Avril à Octobre

N° 15 - Vendredi 22 Novembre 2019

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE REMISE DES RECOMPENSES DU DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX - SEVRES

Elle se tiendra :

LE VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019 A 19 HEURES 30
ESPACE DES MOULINS A COTE DU STADE
Route de Niort
79270 ST SYMPHORIEN

ORDRE DU JOUR

18 H 30 : ENREGISTREMENT DES MANDATS

19 H 30 : ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

- 01 - Ouverture de l'Assemblée Générale Financière par le Président
- 02 - Rapport Financier de la saison 2018 - 2019 par le Trésorier Général
- 03 - Rapport du Commissaire aux Comptes
- 04 - Approbation du Bilan et du Compte de Résultat
- 05 - Budget Prévisionnel de la saison 2019 - 2020
- 07 - Approbation du Budget Prévisionnel
- 08 - Proposition du Budget Prévisionnel de la saison 2020-2021
- 09 - Vote de l'obligation d'un CFF3 en Départemental 1
- 10 - Signature de la Convention de Partenariat sur la Sécurité Routière, avec la Préfecture des Deux-Sèvres
- 11 - Clôture de l'Assemblée Générale Financière
- 12 - Remise des Récompenses
- 13 - Allocution du Président du District
- 14 - Allocution des Personnalités présentes
- 15 - Dislocation

La Secrétaire Générale
Ginette MORISSON

Le Président
Daniel GUIGNARD

Réunions Manifestations

Jeudi 28 Novembre 2019

Commission Sportive
Commission Discipline

Sommaire

Pouvoir A.G. Financière ♂ ♂ ♂ ♂ .. p 02
Commission Sportive Litiges et
Contentieux ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ p 03
Commission d'Arbitrage ♂ ♂ ♂ ♂ . p 07
Commission des Jeunes ♂ ♂ ♂ ♂ p 12
Commission des Terrains
Responsables Secteurs ♂ ♂ ♂ ♂ p 15
Nos Partenaires ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ .. p 17
Avis aux Clubs ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ p 18
Infos Clubs ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ ♂ p 22



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX – SEVRES

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

SAISON 2018 - 2019

DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019

A ST SYMPHORIEN

POUVOIR

Je soussigné : _____

Président du club : _____

Ne pouvant pas assister à l'Assemblée Générale Financière du District de Football des Deux-Sèvres donne pouvoir à :

Nom et Prénom : _____ n° de licence _____

Pour représenter le club : _____

Cachet du club

Signature

(Précédée de « Bon pour pouvoir »)

Le représentant du club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'Article 13.2.1 des Statuts du District.

Le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président

Le représentant d'un club ne peut pas représenter un autre club



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion Restreinte du 21 Novembre 2019 Procès-Verbal n° 15

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents : MM. HILLAIRET Patrick - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★ ★ ★ ★ ★

Le Procès-Verbal n° 14 du 14 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 16/17 NOVEMBRE 2019

Match n° 50226.1 FC Boutonnais Ë Pays Thénezéen en D2 poule Sud

Arbitre : Mr. POTHET Stéphane

Match arrêté à la 61^{ème} minute de jeu

Pris connaissance du rapport de M. Stéphane POTHET arbitre de la rencontre.

Qui dit avoir pris la décision d'arrêter la rencontre à la 61^{ème} minute de jeu, pour cause de brouillard rendant impossible la poursuite du match dans de telles conditions.

Décision prise après les 45 minutes d'arrêt réglementaire. Le score était au moment de l'arrêt définitif de 1 - 1.

Application des RG de la LFNA : Article 18 : Praticabilités des Terrains et Installations Sportives . Paragraphe D rubrique : Brouillard / Panne de éclairage et Intempéries.

1/ Si la rencontre n'a pas eu de commencement ou est interrompue par décision de l'arbitre à cause du brouillard au-delà de 45 minutes d'arrêt ou d'un cumul de 45 minutes d'arrêt, la rencontre sera définitivement interrompue et donnée à jouer ou à rejouer par la Commission compétente.

Par conséquent, la Commission donne match à rejouer le Samedi 21 Décembre 2019 à 20 h 00 sur le terrain de Chef Boutonne.

Match n° 50485.1 Haut Val de Sèvre Ë Vouillé en D3 poule D

Arbitre : Mr. SORNET Laurent

Réserve du club du Haut Val de Sèvre

Je soussigné, FAUCHER Antoine, licence n° 1122464746, Capitaine du club du Haut Val de Sèvre, formule des réserves sur la qualification et /ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vouillé pour le motif suivant : des joueurs du club de Vouillé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.



Après vérification des feuilles de matchs constate :

Quand aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle de la équipe supérieure, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour la équipe 1 : Nord 17 Fc (1) - Vouillé Stade 79 (1) en Championnat Régional 3 du 19/10/2019.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Ht Val de Sèvre (1) . Vouillé 79 Stade (2) :1 - 1

Les droits de confirmation, soit 37" , seront portés au débit du club Haut Val de Sèvre.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les Arrêtés Municipaux des Communes de :

Ardin . Airvault . Assais . Argenton l'Église . Augé - Bessines . Boismé . Brion (86) . Bouillé Loretz . Brulain . Breuil Bernard - Cenon S/Vienne (86) Chauray . Cherveux . Champdeniers . Celles S/Belle . Coulonges S/Autize . Clussais . Combrand . Coulonges Thouarsais . Cersay . Echiré . Frontenay RR . Faye l'Abbesse (jusqu'au 31 décembre) . Fressines . Geay . La Crèche . Lezay . Lusignan (86) . Magné . Montmorillon (86) . Moncoutant . Melle . Mauzé S/Mignon . Moutiers S/Chantemerle . Niort . Pompaire . Pamplie . Périgné . Romans . St Hilaire la Palud . St Symphorien . St Pompain . St Gelais . St Martin de St Maixent . Secondigné S/Belle . St Romans les Melle . St Maixent de Beigné . St Jean de Thouars . St Pierre de Maillé (86) . Ste Verge . St Laurs . Thorigné . Thouars . Vouneuil S/Vienne (86) . Vouillé . Vrère St Léger de Montbrun . Vasles . Villiers en Plaine . Verrines S/Celles

FORFAITS

Amende de 30 €

Courlay/Terves en D5 poule C . 2^{ème} Forfait

Chenay/Chey/Sevret en D5 poule G . 1^{er} Forfait

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 23/24 NOVEMBRE 2019

Le match n° 50435.1 Niort St Florent . Bessines Asptt en D3 poule C se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade Pissardant à Niort **(le club de Bessines Asptt a été avisé par la messagerie zimbra)**

Le match n° 50497.1 Pays Maixentais . Vouillé en D3 poule D se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 15 h 00 sur le stade P. Veillon à St Maixent l'École

Le match n° 50563.1 Pays Argentonnois . Pinbrécières en D4 poule A se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 15 h 00 sur le stade de Boësse **(le club de Pinbrécières a été avisé par la messagerie Zimbra)**

Le match n° 50762.1 Venise Verte . Avenir 79 en D4 poule D se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de St Maxire **(match inversé)** . Le match retour se déroulera le dimanche 05 avril 2019 à 13 h 00 sur le stade de Magné . **Remerciements aux deux clubs.**

Le match n° 50896.1 St Romans les Melle - Périgné en D4 poule F, se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de St Romans les Melle. **(Le club de Périgné a été avisé par la messagerie Zimbra)**

Le match n° 51764.1 Niort Ste Pezenne . Buslaursthireuil en D5 poule E se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 12 h 30 sur le stade de Cholette à Niort.

Le match n° 51832.1 Arçais . Mougou en D5 poule F se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Mougou **(match inversé)** . **Remerciements aux deux clubs.**

Le match n° 51899.1 Lezay - Ste Néomaye Romans en D5 poule G se déroulera le dimanche 24 novembre 2019 à 13 h 00 sur le stade de Lezay **(match inversé É les clubs ont été avisés par la messagerie Zimbra)**



COURRIERS

Du club de Fors

Concernant la rencontre n° 51814.1 en D5 poule E contre Arçais

Pris note

Du club de Chiché

Concernant la rencontre 51682.1 en D5 poule D contre St Martin du Fouilloux

Pris note

De Mr. BORYSKO Florent

Demande de remboursement de ses frais de déplacement lors du match n° 52413.1 Lezay . Niort Portugais/Bessines Asptt en U17 2^{ème} Division poule C du 05 octobre 2019

La part des frais de déplacement, soit la somme de 26 € seront débités au club de Niort Portugais pour en créditer M. BORYSKO Florent Arbitre de la rencontre.

De Mr. RACAUD Patrice

Demande de remboursement de ses frais de déplacement lors du match n° 51881.1 Augé Azay le Brûlé . Ste Eanne en D5/G du 17 novembre 2019

Les frais de déplacements, soit la somme de 24,00 € seront débités au club de Augé le Brulé pour en créditer M. Patrice RACAUD Arbitre de la rencontre

★★★★★

CHAMPIONNAT DE D5 - SAISON 2019/2020

Dans quelques semaines nous arriverons au terme de la 1^{ère} phase du championnat

RAPPEL DE L'ORGANISATION DE LA 1^{ERE} PHASE : 96 EQUIPES SE TAIENT ENGAGEES.

La 1^{ère} phase : Par matchs aller seulement, avec des poules géographiques.

En début de Championnat, il avait été précisé que la 1^{ère} phase devrait prendre fin le week-end des 14/15 Décembre 2019.

Avec les difficultés rencontrées : (Effectifs - Intempéries etc.) La Commission diffère la fin de la 1^{ère} phase au week-end des 17/18 Janvier 2020. Les rencontres non jouées à cette date ne seront pas comptabilisées pour le classement définitif.

Vous pouvez aussi, en accord entre équipes, jouer en semaine.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

- Le classement établi, permettra de définir les équipes qui évolueront en 1^{er} niveau.

Pour un club ayant engagé (2 équipes) Il ne sera pas tenu compte du classement hiérarchique, l'équipe classée pour accéder sera retenue.

- A l'issue de cette phase, les équipes qui auront enregistrées 3 forfaits seront retirées.

ORGANISATION DE LA 2^{EME} PHASE : DEUX NIVEAUX

IMPORTANT : Pour toute modification ou désidérata, n'oubliez pas de n aviser le District

Le 1^{er} niveau par matches Aller/Retour : Synonyme de l'accession au championnat de 4^{ème} Division : (7 Poules de 6 équipes)

Le 2^{ème} niveau par matches Aller/Retour : (Poules de 6 voir 7 équipes)

Possibilités offertes aux clubs :

1/ Les équipes déclarées «forfaits» à l'issue de la 1^{ère} phase pourront être réengagées pour la seconde phase : En faire la demande auprès du District.



- 2/ De nouvelles équipes pourront également s'engager pour la seconde phase.
 3/ Possibilité de mettre des ententes en place, afin de ne pas laisser des joueurs sur la touche.

- Dans les 3 cas, avec la restriction de ne pouvoir évoluer qu'en 2^{ème} niveau

★★★★★

**COMPETITIONS SENIORS
 SUITE AUX INTEMPERIES - PROGRAMME AMENAGE JUSQU'ÀUX
 01/02 FEVRIER 2020**

- 23/24 Novembre 2019 ➤ Journée n° 07 (D1 à D4) n° 08 pour la D5
- 30-11/1^{er} Décembre 2019 ➤ Journée n° 08 (D1 à D4) n° 09 pour la D5
- 07/08 Décembre 2019 ➤ Journée n° 09 (D1 à D4) n° 10 pour la D5
- 14/15 Décembre 2019 ➤ Journée n° 10 (D1 à D4) n° 11 pour la D5
- 21/22 Décembre 2019 ➤ **Reprogrammée** - journée n° 07 pour la (D5 Initialement prévue les 16/17 Novembre) + **(Matches en retard, pour toutes les Divisions)**
- 04/05 Janvier 2020 ➤ **Matches en retard, pour la Division 5** (Nécessaire pour terminer dans les délais)
- 11/12 Janvier 2020 ➤ **Reprogrammée** - Journée n° 04 (D1 à D5 initialement prévue les 19/20 Octobre)
- 18/19 Janvier 2020 ➤ Coupes (Tour n° 5 pour la Coupe Deux-Sèvres et n° 4 pour la Coupe Saboureau) Tour initialement prévu les 16/17 Novembre 2019.
- Egalement Reprogrammée** - journée n° 06 pour la (D5 Initialement prévue les 09/10 Novembre **et fin de la 1^{ère} phase pour cette division. + (Matches en retard, pour toutes les Divisions)**)
- 25/26 Janvier 2020 ➤ Journée n° 11 (D1 à D4)
- 01/02 Février 2020 ➤ **Reprogrammée** - Journée n° 06 (D1 à D4) initialement prévue les 09/10 Novembre 2019
- 18/19 Janvier 2020 ➤ **Fin de la 1^{ère} phase pour les D5 È Les rencontres non jouées ne seront pas comptabilisées pour le classement final.**
- 08/09 Février 2020 ➤ **Début de la seconde phase pour les 2 niveaux de D5**

CETTE PROGRAMMATION POURRA EVOLUER EN FONCTION DES CONDITIONS CLIMATIQUES A VENIR.

**Le Secrétaire
 Jean-Marie GODET**

**Le Président
 Gilles BAUDOIN**





COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du 16 Octobre 2019 Procès-Verbal n° 02

Président : Mr. Jean Luc BERTAUD

Membres présents : MM. Franck BONNET, Thomas BROSSARD, Jean Yves GUIGNARD, Fabrice NOIRALT, Jacques OUVRARD.

Membres excusés : MM. Yohann BLOT, Hakim MAHAOUDI, Claude SENARD.

Invités excusés : Mr. Daniel GUIGNARD : Président du District, Séverin RAGER : C.T.R.A.

★★★★★

Le PV n°5 de la réunion de bureau du 10 avril 2019 est modifié : à savoir M. Fabrice PORCHER était excusé.

Le PV n°1 de la réunion plénière du 02 septembre 2019 est modifié : à savoir M. Emmanuel MORIN a été oublié dans la liste des convoqués, avec toutes nos excuses pour cet oubli.

FELICITATIONS :

La Commission félicite :

- Mlle Amèle TEBBAA qui, au titre de la journée de l'Arbitrage, donnera le coup d'envoi de la rencontre de Ligue 2 opposant les Chamois Niortais à l'En Avant Guingamp le vendredi 18 octobre 2019. Thomas BROSSARD représentera la C.D.A.,
- M. Emmanuel MORIN qui se verra remettre la Médaille d'Argent de la L.F.N.A. lors de l'Assemblée Financière de Saint Symphorien du 22 novembre 2019.

REMERCIEMENTS :

La Commission remercie le Comité Directeur pour la distribution gratuite des livres « l'arbitre » pour les observateurs C.D.A..

INFORMATIONS DU PRESIDENT :

Jean Luc BERTAUD revient sur les dernières nouvelles de la C.R.A., puis au nom de la Commission souhaite beaucoup de courage à Frédéric DE ABREU qui vient de subir une dégradation de sa maison par les pompiers qui ont inondé sa maison pour la protéger de l'incendie qui a détruit la maison voisine. Il souhaite la bienvenue à Henry BOTELE LOMANI du District de la Haute Vienne qui arbitrera dans notre District pour un an (études), Mathieu HUGOO qui arrive de Charente Maritime et qui rejoint le F.C. Boutonnais et à Valentin GUILLET qui vient de la Vienne et qui rejoint le club de Le Tallud.

ENGAGEMENTS :

A ce jour il y a 204 arbitres désignables et 26 dossiers en instances (dossiers médicaux).

DESIGNATIONS SENIORS :

Thomas BROSSARD revient sur le problème rencontré en début de championnat (nombre insuffisants d'arbitres désignables) qui l'a contraint à ne pas couvrir certaines rencontres de Quatrième Division voire de Troisième. Maintenant tout est revenu à la normale et les désignations se déroulent bien.

DESIGNATIONS JEUNES :

Les désignations des Jeunes Arbitres sont légèrement modifiées. Thomas BROSSARD désigne les promotionnels, Dominique THOMAS fait ensuite les autres désignations et Franck BONNET désigne les arbitres stagiaires. Paul RAGER représentera l'arbitrage de notre District à l'occasion des Interdistricts qui se dérouleront les 23 et 24 octobre 2019 à Floirac (33).



OBSERVATIONS SENIORS :

Après 2 journées de championnat, 19 observations ont été effectuées réparties comme suit : 2 en D.1, 2 pour les promotionnels, 4 en D.2, 6 en D.3, 3 en D.4 et 2 pour les A.A. D.2.

OBSERVATIONS JEUNES :

A ce jour, il y a eu 3 observations effectuées.

ACCOMPAGNEMENT DES ARBITRES STAGIAIRES :

A la date d'aujourd'hui, il y a 23 arbitres stagiaires à accompagner. Plusieurs formations vont se dérouler dans les semaines à venir et il y aura de ce fait d'autres accompagnements à effectuer. Du fait de l'inscription individuelle, il faut être vigilant pour savoir s'il y a de nouvelles candidatures.

STAGE JEUNES ARBITRES :

Un stage pour les Jeunes Arbitres se déroulera le 19 octobre 2019 à La Chapelle St Laurent le matin et ils seront rejoints l'après-midi par les arbitres promotionnels. A ce jour, il y a 29 arbitres ont répondu favorablement et un bon nombre se sont excusés. La Commission les remercie vivement, car il y a bien longtemps qu'un rassemblement de Jeunes Arbitres n'avait compté autant de stagiaires.

STAGES ARBITRES SENIORS ET TESTS PHYSIQUES :

Jean Luc revient sur les réunions de début de saison et nous dresse un bilan plutôt satisfaisant des tests physiques car il y a eu très peu d'échec dans les catégories supérieures du District. 3 échecs sur 16 en D.1, 3 également en D.2 et 5 pour la catégorie D.3. A cette occasion, il leur a été remis un livre « L'Arbitre » dont la somme (26 ") sera prélevée directement aux clubs concernés.

STAGES ARBITRES FEMININES :

Un stage Régional s'est tenu à Boyarville en Charente Maritime le 04, 05 et 06 octobre 2019. 8 représentantes de notre District y ont participé. Il faut savoir que cette saison, toutes les féminines sont classées Arbitres R.1 ou R.2 selon leur compétence. Un prochain stage est prévu en mars 2020. La Commission remercie la C.D.A. de la Charente Maritime et particulièrement Laurent HURST pour l'accueil qui a été réservé à notre délégation.

FORMATION CANDIDATS LIGUE :

Jean Yves GUIGNARD demande des renseignements concernant l'organisation. Hakim continuera de faire les supports et Benoît BARATANGE participera à l'encadrement des réunions. La première réunion se déroulera le vendredi 29 novembre 2019.

STAGES ARBITRES AUXILIAIRES :

La Commission souhaiterait refaire une formation pour les arbitres bénévoles (centraux et assistants). Thomas BROSSARD sera chargé de l'organisation de ces journées.

COURRIERS :

- Loïc SENECHAUD : il souhaiterait rejoindre le corps des observateurs,
- Alexandre PASQUIER : Pris note,
- M. Juan DA SILVA : Pris note,
- Club de Voulmentin : Pris note, le Président répondra,
- Club de l'Avenir Autize : Pris note.

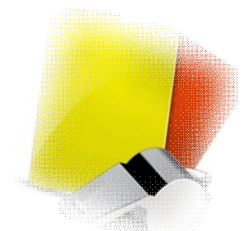
DOSSIERS DIVERS :

- La Commission de Discipline demande la désignation d'arbitres pour le match retour opposant A.F.C. Niort à Bessines P.T.T., pris note,
- Dossier transmis par la Commission de Discipline concernant le match Futsal opposant Celles Verrines à Gâti Foot, la Commission se réunira bientôt pour statuer,
- Avis défavorable émis à l'encontre de M. André POUPEAU par la Commission médicale.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Président de la CDA
Jean Luc BERTAUD

Le secrétaire de la CDA
Jacques OUVRARD





COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du 28 Octobre 2019 Procès-Verbal n° 03

Président : Mr. Jean Luc BERTAUD

Membres présents : MM. Yohann BLOT, Franck BONNET, Thomas BROSSARD, Jean Yves GUIGNARD, Hakim MAHAOUDI, Fabrice NOIRAULT, Jacques OUVRARD, Claude SENARD.

Personnes convoquées suite à un dossier transmis par la Commission de Discipline :

Mr. François CHARRON, l'arbitre licence N° 2546775243, assisté de son Président M. VERNOUX.

Match réf. : Championnat Futsal Départemental 1^{ère} Division du 01 octobre 2019 opposant Ent.S. Celles Verrines à Gâti-Foot.

Après lecture des rapports de :

- 1) Arbitre licence N° 2546775243,
- 2) M. AMILIEN Clément, capitaine de Gâti-Foot,
- 3) M. GODET Stéphane, dirigeant de Gâti-Foot,
- 4) M. MADIER Guillaume, capitaine de Celles Verrines,
- 5) M. RIVIERE Alban, dirigeant de Celles Verrines,
- 6) M. CHARRON François, Président de Niort A.F.C., copie d'échanges Messenger adressé à M. RIVIERE Alban à la demande de ce dernier,
- 7) M. PIPET Thomas, joueur de Niort A.F.C.,
- 8) M. MAHAOUDI Hakim, responsable des désignations Futsal et mis en cause dans le rapport de l'arbitre.

Suite aux différentes lectures, la parole est donnée dans un premier temps à M. CHARRON François qui revient sur les propos rapportés sur son message adressé à Monsieur RIVIERE via le réseau de communication Messenger et ne change rien sur ses déclarations ni sur les faits dont il a été informé par l'arbitre, licence N° 2546775243 lui-même lors d'un match auquel ce dernier participait en qualité de joueur le jeudi 3 octobre,

M. CHARRON précise que son message est lié aux faits que les accusations sont extrêmement graves et que si elles sont avérées doivent faire l'objet d'une enquête, et que dans le cas contraire l'arbitre est tenu de s'expliquer de telles déclarations.

La parole est ensuite donnée à l'arbitre licence N° 2546775243, il revient sur des incidents s'étant passés la saison dernière. Il lui a été demandé de ne pas tenir compte des faits qui ont amené la Commission à le convoquer ce jour. Il nous explique avoir été harcelé par mails et via les réseaux sociaux, sur sa boîte personnelle et professionnelle sans pouvoir en apporter la preuve puisqu'il indique avoir détruit tous les messages qu'il aurait reçus sous le coup de la colère. Il poursuit ensuite ses déclarations en répondant aux différentes questions de la Commission sur les faits graves qu'il a évoqué auprès de Monsieur CHARRON.

Monsieur VERNOUX, Président du club de l'arbitre convoqué est également amené à prendre la parole sur les faits relatés par son arbitre.

La parole est donnée en dernier à l'arbitre

Suite à ces différentes prises de parole, la Commission a remercié les personnes qui se sont déplacées et a ensuite statué.



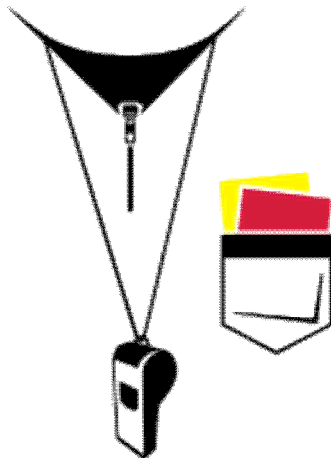
- Attendu que l'arbitre, licence N° 2546775243, a dans son premier rapport dit que le match se était relativement bien déroulé en première période mais était devenu catastrophique en seconde,
- Attendu que malgré ses déclarations, aucune annotation ne figure sur la feuille de match de la rencontre,
- Attendu que lors de l'audition, l'arbitre licence N° 2546775243, a déclaré avoir sanctionné d'un carton rouge le joueur N°6 de Celles Verrines pour propos injurieux après le coup de sifflet final de la rencontre, précisant qu'il a bien montré le carton,
- Attendu, selon les dires de l'arbitre, que Monsieur GODET, Entraîneur de Gâti-Foot, aurait demandé à celui-ci d'annuler le carton rouge après la rencontre en signifiant qu'il n'y aurait aucune suite possible, ce qui explique que le carton n'a pas été mentionné sur la feuille de match,
- Attendu que les Capitaines et Dirigeants se sont retrouvés en compagnie de l'arbitre dans la salle, à la table de marque pour lui demander des explications sur les différentes décisions qu'il a été amené à prendre, celui-ci ayant donné une fin de non-recevoir à ses détracteurs,
- Attendu que le comportement des Dirigeants et Capitaine l'équipe de Gâti-Foot se est fait plus pressant, l'arbitre se est alors quelque peu énervé et les a prié de regagner leur vestiaire,
- Attendu que l'arbitre n'a pas été agressé, ni étranglé comme il l'avait affirmé à M. CHARRON François, mais que le coach de Celles M. RIVIERE lui aurait probablement simplement posé la main sur l'épaule pour l'interpeler,
- Attendu que l'arbitre a appelé M. CHARRON François à la suite de ce match, celui-ci lui a conseillé de faire un rapport détaillé sur les faits qu'il lui avait confiés, pour faire toute la lumière sur les propos graves tenus par l'arbitre deux jours après la rencontre,
- Attendu que les déclarations de l'arbitre sur M. MAHAOUDI Hakim sont fausses et non avenues provenant seulement de son imagination, car il n'y a pas eu d'appel, ni de déplacement de M. MAHAOUDI sur le lieu de la rencontre le jour même avec les forces de l'ordre,
- Attendu qu'à la fin de l'audition, l'arbitre confirme qu'il a bien sorti un carton rouge à l'encontre du joueur n°6 de Celles Verrines mais sans certitude que celui-ci lui a bien vu, et qu'il ne l'a pas mentionné sur la feuille de match à la demande de M. GODET,
- Attendu que de par sa fonction officielle, l'arbitre a le devoir de mentionner toutes les sanctions disciplinaires ordonnées avant, pendant ou après la rencontre sur la feuille de match,
- Attendu qu'en ne mentionnant pas les sanctions disciplinaires sur la feuille de match, et en n'établissant aucun rapport dans ce sens, l'arbitre se est rendu coupable d'une faute administrative grave au regard du statut de l'arbitrage,
- Attendu également que l'arbitre n'est plus en mesure de confirmer les faits précis en lien avec « l'agression physique » dont il aurait été victime, ne sachant plus précisément comment il aurait été touché par le coach de Celles Verrines,
- Attendu que l'arbitre reconnaît avoir exagéré volontairement ses propos sur la situation d'une supposée agression physique subie, en indiquant par ailleurs la venue de Monsieur MAHAOUDI avec les forces de l'ordre pour venir à son secours,
- Attendu que l'arbitre reconnaît avoir menti sur certains points sans expliquer clairement pourquoi, remettant en cause toutes ses allégations évoquées depuis le début de l'audition,
- Attendu que, 48 h après son audition, l'arbitre a envoyé un mail au District de Football, à l'attention de la CDA en reconnaissant à nouveau avoir menti sur certains points et avoir abusé de ses fonctions officielles,
- Attendu que l'arbitre dans ce même mail, reconnaît être le seul responsable des faits reprochés et demande à ce que Messieurs GODET et RIVIERE ne soient pas poursuivis, ni sanctionnés,
- Attendu que l'arbitre fait part de son retrait de la fonction d'arbitre à compter de l'envoi de son mail,

**Pour ces motifs,**

La Commission Départementale d'Arbitrage, au vu des manquements graves reconnus sur le plan administratif, notamment sur l'absence de mention du carton rouge et l'absence de rapport, mais également au vu des manquements graves sur l'honneur, portant atteintes à l'image de l'arbitrage et de la fonction, décide de demander la radiation de l'arbitre, licence N° 2546775243 conformément à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage et transmet le dossier au Comité Directeur du District des Deux-Sèvres pour validation et à la Commission de Discipline pour information et suites éventuelles à donner.

Le Président de la CDA
Jean Luc BERTAUD

Le Secrétaire de la CDA
Jacques OUVRARD





COMMISSION DES JEUNES

Réunion du 18 Novembre 2019
Procès-Verbal n° 13

Reprogrammation des rencontres non jouées le 16/11/19.

(Liste effectuée uniquement en fonction des rencontres reportées au 18 novembre)

CATEGORIE U13

Les classements seront établis en fonction des rencontres jouées au 30/11/2019.

En conséquence, les rencontres ci-dessous devront se dérouler en semaine, et ce, avant le 28 Novembre 2019.

1^{ère} Division

Poule A

SAM SCAL MC / VENISE-VERTE

Poule B

CHAURAY / CELLES-VERRINES

2^{ème} Division

Poule A

PAYS TEHENEZEEN / ARGENTONNAIS PAYS

Poule B

N. ST FLORENT 2 / CHAURAY 2
PAYS MELLOIS / ECHIRE ST GELAIS 2

3^{ème} Division

Poule A

PAYS LOUIN 2 / GJASB CHICHE 2

Poule B

VERGENTONNAIS LOUZY / ETSO 2
ST CERBOUILLE 2 / GJ C) UR BOCAGE

Poule C

THENEZEEN PAYS 2 / VASLES
THENEZEEN PAYS 2 / SUD GATINE

Poule D

AUTIZE OREE / N. PORTUGAIS BESSINES- OL 2

Poule E

GJ VALLEES D-S / CHAMPDEPAMPLIE
ECHIRE ST GELAIS 2 / CHERVEUX
CHAURAY 3 / STE EANNE-EMF-AUGE

**4ème Division**Poule A

PAYS LOUIN 2 . PAYS ARGENTONNAIS 2

Poule B

PAYS THENEZEEN 3 / VASLES 2

VASLES 2 / SAM SCAL 3

SUD GATINE 2 / SAM SCAL 3

Poule C : aucune rencontre jouée à cette date, la journée est neutralisée pour ladite poule.

Poule D

LEZAY SAUZEEN / CELLES VERRINES 3

GJ DUD D-S 4 / SAUZEEN

CATEGORIE U15

Matches ci-dessous à jouer le 07 Décembre 2019

1ère Division

CHAURAY 2 / BEAUVOIR

SAM SCAL MC / N. ST FLORENT

ECHIRE ST GELAIS / THOUARS

2ème DivisionPoule A

ST VARAUDAISE / SEVRE BOCAGE

Poule B

CHAMPDEPAMPLIE / GJ VALLEES D-S

VAL DE BOUTONNE / AFP

N. ST LIGUAIRE / AUTIZE OREE

Matches ci-dessous à jouer en semaine, et ce, avant le 12 Décembre 2019

3ème DivisionPoule A

BOCAFOOT 2 / C. DE BOCAGE 2

SAM SCAL 2 / LE TALLUD

Poule B

AUTIZE OREE / LEZAY-SAUZEEN

CATEGORIE U17

Matches ci-dessous à jouer en semaine, et ce, avant le 12 Décembre 2019

2ème DivisionPoule A

VERGENTONNAISE LOUZY / LE TALLUD SUD GATINE 2

GJ ASB CHICHE / BOCAFOOT 2

Poule B

CHAURAY / N. ST LIGUAIRE
CHERVEUX / AVENIR 79

Matches ci-dessous à jouer le 07 Décembre 20192ème DivisionPoule B

ECHIRE ST GELAIS / CHAURAY 3

Poule C

GJ SUD D-S / BOUTONNAIS ASPM 2

Match ci-dessous à jouer le 07 Décembre 2019

NIORT PORTUGAIS BESSINES / VAL DE BOUTONNE

L'Animateur de la Commission
Dany BODIN

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU





COMMISSION DES TERRAINS

RESPONSABLES SECTEUR ET TERRAINS SAISON 2019-2020

Ci-dessous, la liste des Responsables de Secteurs à contacter en cas d'intempéries constatées après la fermeture des Bureaux.

SECTEUR N° 1 : Mr. BERTAUD Jean-luc – Tel : 06.77.85.56.61

Aubinrorthais – Bocafoot – Breuil Bernard - CO Cerizay – Portugais Cerizay – Combranssière - Moncoutant – Montravers – Nueillaubiers – Pays de L'ouin - Pinbrécières – St Amand S/Sèvre – St Pierre des Echaubrognes – Voulmentin St Aubin

SECTEUR N° 2 : Mr. BANCHEREAU Gabriel – Tel : 05.49.68.04.77 ou 06.87.02.54.93

Coulonges Thouarsais – Louzy – Mauzé Thouarsais – CG Nord Est 79 – St Jean Missé – St Varent Pierregeay - Thouars Foot – Vrines

SECTEUR N° 3 : Mr. PETIT Jean – Tel : 06.08.80.72.31

Brion – Boësse – FC Bressuire – CLNC Bressuirais – Comore – Genneton – Lutaizien Oiron - Mahorais Bressuire - Pays Argentonnois – St Cerbouillé – US Vergentonnaise - Vrère

SECTEUR N° 4 : Mr. PRUNIER Jacky – Tel : 05.49.63.11.78 ou 06.70.58.49.74

Airvo St Jouin – Amailloux – Assais – Beugnon Béceleuf Faye - Boussais - Chiché – FayeNoirterre – Gati Foot - Gourgé Lageon – L'Absielargeasse/Moutiers S/Chantemerle - ThénezayFerrièreLa Peyratte

SECTEUR N° 5 : Mr. GODET Jean-Marie – Tel : 05.49.64.33.62 ou 06.87.10.94.54

Allonne - BoisméClessé - Chatillon S/Thouet – Fenioux – Le Tallud - Neuvy Bouin - Parthenay Viennay - Portugais Parthenay - Pompaire les Loges – St Aubin le Cloud - St Sauveur - Terves

SECTEUR N° 6 : Mr. GODET Jean-Pierre – Tel : 06.86.64.26.02

Beaulieu Breuil – ES Bocage – Chanteloup Chapelle - Clazay – Cœur de Bocage (GJ) – Courlay – Sèvre et Bocage (GJ E4C)

SECTEUR N° 7 : Mr. ROUGER Alain – Tel : 05.49.25.23.81 ou 06.77.97.12.73

Ardin – Avenir Autize – Avenir 79 – BuslaursThireuil – Champdenierspamplie – Chauray - Cherveux – Echiré St Gelais - Orée de l'Autize - St Maixent de Beugné – Ste Ouenne

SECTEUR N° 8 : Mr. LAROCHE Pierre – Tel : 05.16.81.00.20 ou 06.48.33.91.97

Augé Azay Le Brûlé –Espoir Maixentais – Exireuil – FomperronMénigoute – La Crèche – Sud Gatine – Pays Maixentais – St Martin de St Maixent - Ste Néomaye Romans – Vallées Deux-Sèvres - Vasléennes

SECTEUR N° 9 : Mr. HILLAIRET Patrick – Tel : 05.49.24.28.50 - 06.83.04.62.51

Aiffres – Bessines ASPTT – Niort Chamois – Niort Clou Bouchet – Niort Portugais – Niort Souché – Niort St Florent – Niort St Liguairé – Niort Ste Pezenne – Vouillé

SECTEUR N° 10 : Mr. PORCHER Michel – Tel : 05.49.09.74.87 ou 06.75.70.20.64

Beauvoir S/Niort – Brûlain – Fors - Mougou – Prahecq – Frontenay/St Symphorien – Usseau

**SECTEUR N° 11 : Mr. LIAIGRE Alain – Tel : 06.77.73.18.36**

Arçais – Coulon – Mauzé S/Mignon – FC Palludéen – Sud Deux-Sèvres Foot - Venise Verte

SECTEUR N° 12 : Mme. RULLIER Maryse – Tel : 05.49.27.03.73 ou 06.64.50.66.38

Canton Cellois – Celles Verrines – Paizay le Tort – AS Du Pays Mellois - St Martin les Melle - St Romans les Melle

SECTEUR N° 13 : Mr. DESLIAS Jean-François – Tel : 05.49.07.88.21 ou 06.85.08.17.96

Sauzéen - FC Boutonnais – ChenayCheySepvret - Clussais – Lezay – Limalonges – Loubigné – Pays Lezéen - Périgné – SVCM. Av. – Rom - Val de Boutonne

SECTEUR N° 14 : Mr. GAUVIN Francis – Tel : 05.49.05.16.15 ou 06.61.73.25.72

Exoudun – Haut Val de Sèvre – US Lambon – Pamroux – Souvigné St Martin - Ste Eanne





NOS PARTENAIRES



Le bon sens a de l'avenir



Tous les ingrédients de l'amour





AVIS AUX CLUBS

BILLETTERIE EURO 2020

La billetterie pour les matchs des Bleus pour l'Euro 2020 sera ouverte uniquement du 04 au 18 décembre.

Pour pouvoir participer à cette phase de vente, il faut se rendre dès à présent sur le site <https://www.lesbleus2020.fr/>.

Vous pourrez vous inscrire et vous retrouverez toutes les infos vous permettant de vous procurer des billets pour les matchs des Bleus.



4 points clés :

- La période de commercialisation unique gérée par l'UEFA : **du 04 au 18 décembre 2019**
L'UEFA a mis à disposition des supporters des Bleus un quota de places pour chaque match de l'Equipe de France, qui permettra aux supporters français d'être regroupés dans le stade pour chaque match.
- Pour avoir accès à ce quota de place, il suffit de s'inscrire sur le site <https://www.lesbleus2020.fr/>, vous recevrez un code d'accès à partir du 04 décembre.
- Faire sa demande de billets pour toute la compétition, phase à élimination directe inclus. Les places seront remboursées en cas d'élimination des Bleus.
- Attribution des billets : avec son code d'accès, chaque supporter pourra réserver sur le site billetterie dédié de l'UEFA Euro 2020 ; 4 places / match des Bleus. Il n'y a pas de tirage au sort, les 1^{er} arrivés seront les 1^{er} servis (entre le 04 et 18 décembre).
- De plus nous avons réalisé une vidéo « tuto » en ligne sur youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=MfzCXDbmREM>



Dans le cadre de ses missions, le collectif de formation des bénévoles organise deux soirées thématiques :

Alcool et buvettes : quelles règles à respecter et faire respecter ?

Le Lundi 25 Novembre et le Lundi 09 Décembre 2019

De 18 h 30 à 21 h 30 à MELLE

Description :

Cette session de formation doit :

- Permettre aux bénévoles de comprendre le contexte réglementaire des débits de boissons et de leur gestion
- Donner aux bénévoles les outils nécessaires pour concilier la réglementation avec les pratiques dans une visée préventive

Elle est organisée en 2 soirées :

Soirée 1 (lundi 25 novembre 2019) :

- **l'alcool, les buvettes : règles et responsabilités**

- les règles administratives de déclaration et de prévention (catégories, déclarations, affichages)
- contrôle in situ : les conditions (intervention gendarmerie)
- les responsabilités de l'association et des dirigeants en cas de délit et ou d'accident en lien avec les activités de la buvette

Soirée 2 (lundi 09 décembre 2019) :

- **l'alcool, les buvettes : de la réalité à la prévention des dérives**

- exposé des pratiques (hors buvettes, dans le cadre des buvettes)
- quelques outils et bonnes pratiques (animation par Prev'Alcool)

Informations pratiques :

- 2 séances
- 18h30 à 21h30
- Gratuit

Inscriptions en ligne : <https://formationdesbenevoles79.fr/liste-des-formations/detailevenement/192/-/alcool-et-buvettes-quelles-regles-a-respecter-et-faire-respecter>





F.F.F. È TELETHON LANCEMENT DE LA CAMPAGNE 2019



La Fédération Française de Football a choisi de soutenir le **TELETHON** depuis 2015 en développant un **partenariat national avec l'AFM**.

C'est l'occasion pour les associations de la F.F.F toute la communauté du football, d'illustrer les valeurs qui nous sont chères celles du **P-R-E-T-S**

La F.F.F. invite de nouveau ses licenciés, clubs, districts et ligues à rejoindre ce grand élan de solidarité pour **cette campagne 2019** en organisant matches, animations sportives et/ou festives pour collecter des fonds ou relayer l'appel aux dons auprès de ses licenciés.

Pour cela, nous vous présentons la version 2019 de nos outils dédiés à la mobilisation du football au profit de l'AFM TELETHON.

Pour lancer officiellement cette campagne 2019 et la faire vivre dans les territoires, nous avons le plaisir de vous annoncer la mise à disposition des outils suivants :

- www.telethonfoot.fr : Pour recenser les animations proposées par les acteurs de votre territoire et déclarer les montants collectés au profit du TELETHON,



AFM TELETHON
INNOVER POUR GUERIR

6 ET 7 DECEMBRE 2019

Fournisseur Officiel de Solidarité

FFF

TELETHONFOOT.FR

MARQUEZ, DRIBBLEZ, TIREZ... MUSCLEZ VOTRE SOLIDARITÉ !

ET VOUS, QU'EST-CE QUE VOUS FAITES POUR LE TELETHON ?
Avec votre club, district, ligue, en lien avec votre commune ou d'autres associations ?

RENDEZ-VOUS SUR
WWW.TELETHONFOOT.FR
POUR VOUS INSCRIRE ET

- Accéder aux informations utiles
- Partager vos bonnes pratiques et idées
- Contribuer à valoriser la solidarité du football amateur.

PARTICIPEZ AU TIRAGE AU SORT PROPOSÉ PAR LA FFF !

CONTACTEZ VOTRE COORDINATION TELETHON LOCALE:
COORDINATION.TELETHON.FR

- Pour accréditer votre animation Téléthon.
- Obtenir des conseils, des supports Téléthon, organiser votre remise de collecte ...

HOT LINE :
defispartenaires@afm-telethon.fr

L'AFM-TÉLÉTHON :
une aventure humaine et médicale motivée par un seul but : Guérir.
www.afm-telethon.fr

« Les Clubs, Districts et Ligues s'engagent pour collecter des fonds au profit de la recherche médicale et l'aide aux malades ».

Le week-end du Téléthon et dès le mois de septembre : **REJOIGNEZ LA MOBILISATION TELETHONFOOT**
Organisez une action solidaire avec votre structure, vos adhérents, le grand public ou participez à la mobilisation de votre commune.

TOUTES LES IDÉES SONT BONNES À PRENDRE !
Un événement sportif déjà programmé à rendre solidaire ou une animation spécifique à imaginer selon vos envies...

« Le football joue la victoire contre la maladie »

L'AFM-Téléthon rassemble des familles déterminées à vaincre la maladie et soutient la mise au point de thérapies innovantes pour les maladies génétiques rares.
Aujourd'hui, les premiers traitements deviennent réalité avec aussi des répercussions pour la recherche concernant des pathologies plus fréquentes.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !
Plus de 7000 maladies génétiques rares, 1 personne sur 20 concernée, 3 millions en France.

Ne pas jeter sur la voie publique - Création : celicalab.com

- <https://reportersvideotelethon.terra-octet.fr/dl/7495Zh3eWtnqXAlPd0ySVjja> :

Pour vous permettre de bénéficier des outils de communication pour agrémenter vos événements?

- Flyer de participation au TELETHON pour les associations de la F.F.F.

Bravo et merci à tous les centres de ressources qui ont largement diffusé le site telethonfoot.fr lors de la campagne 2018. Grâce à votre mobilisation, **le football amateur a récolté 176 000 Euros au profit du TELETHON.**

Relevons ensemble le défi d'une mobilisation encore plus forte du football amateur pour cette campagne 2019.

Félicitations à Jean Paul ROOVE, parrain 2019 du TELETHON : <https://www.afm-telethon.fr/>

Nous restons à votre écoute,



LANCEMENT DE LA 12^{ème} EDITION DES « TROPHEES PHILIPPE SEGUIN DU FONDACTION DU FOOTBALL »

Rejoignez les 190 clubs de football déjà récompensés

Cet appel à candidatures est ouvert à l'ensemble des clubs de football amateur et a pour objectifs de détecter, valoriser et promouvoir les actions citoyennes qui sont mises en place.



Déposer votre dossier de candidature dans l'une des 4 catégories :

Education et Citoyenneté - Mixité et diversité - Solidarité et inclusion - Santé et Environnement

Pour en savoir plus et télécharger votre dossier de candidature :

www.fondactiondufootball.com

Informations : 01 44 31 74 56

Date limite de retour des dossiers le 10 décembre 2019

Vous trouverez ci-après le lien de redirection pour accéder au formulaire de inscription aux Trophées (toute communication pouvant être redirigée vers ce lien) :

<https://www.fondactiondufootball.com/principales-operations/formulaire-dinscription-aux-trophees-philippe-seguin>



INFOS CLUBS



TOURNOI INDOOR U11 DE L'ÈVEIL FOOTBALL LE TALLUD

L'Èveil Football le Tallud est heureux de vous inviter à son traditionnel tournoi indoor U11.

Celui-ci aura lieu :

LE SAMEDI 21 DECEMBRE 2019, de 10h à 17h à la salle omnisports du Tallud (Impasse de la Vernière, 79200 LE TALLUD).

Cette année, notre tournoi est exclusivement réservé à la catégorie U10/U11 (enfants nés en 2009 et 2010). Les équipes seront composées de 5 joueurs + 2 remplaçants et se déroulera sur l'ensemble de la journée.

(Restauration sur place).

TARIFS :

1 Equipe engagée	30 Euros
2 Equipes engagées	50 euros

Afin de faciliter l'organisation du tournoi, nous vous prions de nous retourner le coupon réponse avant le :

Le 07 DECEMBRE 2019.

L'engagement de votre club devra être accompagné du règlement (Chèque à l'ordre de « ÈVEIL FOOTBALL LE TALLUD »)

L'organisation du tournoi vous sera communiquée, ultérieurement.

Comptant sur votre présence, recevez, nos sincères salutations.



Mr BLOCH Théo
91 Rue du Sèpulcre
79200 PARTHENAY
06.30.59.53.85

evailfootballletallud@orange.fr

NOM DU CLUB :

RESPONSABLE :

ADRESSE

TELEPHONE

EMAIL

PARTICIPERA A NOTRE TOURNOI

OUI

NON

NOMBRES D'ÈQUIPES